

QUELLES PERSPECTIVES DES VITICULTURES LANGUEDOCIENNE ET ESPAGNOLE SUITE A LA NOUVELLE OCM¹ VITIVINICOLE ?

SYNTHESE

Abbaye de Valmagne à Villeveyrac



Crédit photo : Conseil général de l'Hérault

avec la participation de :

Jean-Luc DAIRIEN, Président de la Commission Economique de l'OIV
(Organisation Internationale de la Vigne et du Vin),

Pau ROCA, Secrétaire Général de la FEV (Federación Española del
Vino),

Juan SEBASTIAN CASTILLO VALERO, Professeur d'économie à
l'Université de Castilla – La Mancha

Les Cahiers de l'Observatoire viticole n°8



¹ OCM : Organisation Commune de Marché



La première édition des Soirées de l'Observatoire viticole s'est tenue le 24 avril 2008, dans l'Abbaye de Valmagne, monument historique appartenant à la famille d'Allaines et devant une assemblée d'environ 70 personnes.

C'est aussi un domaine viticole de 75 hectares dont environ 30 ha classés en appellation d'origine contrôlée « Coteaux du Languedoc ». La vinification a lieu sur le domaine et un caveau est ouvert...

Pour en savoir plus : <http://www.valmagne.com/>

M. Henri CABANEL, Conseiller général du canton de Servian, Délégué à la viticulture en a été l'animateur.

Le thème de la Soirée a porté sur les nouvelles réformes de l'OCM vitivinicole et sur les perspectives des viticultures languedocienne et espagnole dans cette nouvelle OCM.



Crédit photo : Paysan du Midi

*De gauche à droite : Jean-Luc DAIRIEN, Pau ROCA, Henri CABANEL
et Juan SEBASTIAN CASTILLO VALERO*



M. Jean Luc DAIRIEN, Président de la Commission Économique de l'OIV, a d'abord pris la parole pour présenter les grandes lignes des réformes de l'OCM concernant la filière vitivinicole française et apporter son point de vue sur la question.

« Les décisions définitives de l'OCM seront prises en juillet prochain et il est donc important de provoquer le débat. La réforme de l'OCM préconise notamment la modernisation de la filière et une politique à l'export (hors communauté européenne) offensive.

1. LES MESURES ANNONCEES AU NIVEAU EUROPEEN :

- **La réduction du potentiel de production par la prime d'arrachage définitif :**
 - régime d'arrachage volontaire prévu sur une période de trois ans,
 - superficie totale de 175 000 hectares,
 - primes dégressives d'une année sur l'autre,
 - possibilité pour un État membre ou pour la Commission de mettre un terme à l'arrachage sous certaines conditions,
 - possibilité pour un État membre de s'opposer à l'arrachage dans les zones de montagne ou de forte déclivité, ainsi que pour des questions de protection de l'environnement,
 - allocation de 300 millions d'euros par an.

- **Des mesures de développement rural** avec déblocage de fonds réservés aux régions viticoles pour permettre entre autres :
 - l'installation des jeunes agriculteurs,
 - l'amélioration de la commercialisation,
 - la formation professionnelle,
 - la couverture des coûts additionnels et pertes de revenus liés à l'entretien des paysages à valeur culturelle,
 - la retraite anticipée,
 - allocation de 120 millions d'euros par an.

- Une **autorisation des pratiques culturelles et œnologiques reconnues par l'OIV²**.

- Le **maintien de l'autorisation de la chaptalisation**, avec une réduction du niveau maximal de l'enrichissement par ajout de sucre ou de moût.

- Une **évolution de la segmentation des vins** vers les dénominations **AOP** (Appellations d'Origine Protégée) et **IGP** (Indication Géographique Protégée), qui constitueront le fondement du concept de vin de qualité de l'Union européenne, et vers **vins de cépage** et **vins**, pour les vins sans IG (Indication Géographique).

- La **libéralisation encadrée de la mention des cépages et millésimes pour les vins sans IG** (Indication Géographique). Cette mesure devrait concerner largement le Languedoc-Roussillon.

- Un **maintien des règles d'étiquetage spécifiques**.

² OIV : Organisation Internationale de la Vigne et du Vin



- Le **retrait progressif des régimes de distillation** jusqu'à la fin de la campagne 2011-2012.
- Le **renforcement du champ d'actions et du rôle des interprofessions**, qui seront en outre encouragées à se fédérer en une interprofession unique.
- L'**abolition des droits de plantation** avant fin 2015 ou 2018.
- La **mise à disposition d'enveloppes nationales** pour permettre aux États membres l'adaptation de ces mesures à leur situation particulière. Parmi les mesures envisageables, on peut citer :
 - les actions de promotion dans les pays tiers,
 - la restructuration/conversion des vignobles,
 - les investissements dans la modernisation de la chaîne de production et dans l'innovation,
 - l'aide à la récolte en vert,
 - de nouvelles mesures de gestion de crise et,
 - une aide découplée simple.

Pour sélectionner parmi les 11 mesures nationales éligibles, celles qui semblent pertinentes, la France a choisi de procéder par une consultation avec arbitrage si la prise de décision s'avérait compliquée.

Pour la France, cette enveloppe représentera 172 millions d'euros en 2008/2009 et 280 millions d'euros en 2011/2012. La France représente à elle seule un quart du budget de l'organisation commune de marché vitivinicole.

Ces mesures représentent le cadre général de l'agriculture européenne et tous les Etats membres devront le respecter.



Crédit photo : M.Géraud/Pixagri



2. LA REALITE DE L'OCM EN LANGUEDOC-ROUSSILLON :

- **Le financement de la restructuration du vignoble :**

Est-il fondé d'élire cette mesure comme la voie prioritaire ? En Languedoc-Roussillon, notamment, la moitié du vignoble est déjà restructurée et les revenus y sont toujours très faibles. Ne faudrait-il plutôt pas y réserver une enveloppe moins importante et profiter des fonds pour des viticulteurs intéressés par les processus de commercialisation puisque cela est le maillon faible en France ?

- **La segmentation des vins :**

La multitude des AOC³ au niveau local, départemental et régional en France ne permet pas une lisibilité suffisante pour le consommateur, qu'il soit français ou étranger. En Languedoc-Roussillon, ce ne sont pas moins de 30 AOC et 70 vins de pays qui sont proposés à la vente. La nouvelle OCM va nous offrir la possibilité de mettre de l'ordre dans cette nébuleuse et le Languedoc-Roussillon devra lui aussi s'y atteler.

- **La modification des pratiques culturales :**

L'irrigation est devenue juridiquement possible. Décider des zones à irriguer est un véritable enjeu qui concerne autant les viticulteurs que les personnes en charge des territoires.

Il faudra en outre protéger les zones non irrigables, telles que les vignobles en coteaux.

- **La gouvernance de la filière :**

Il y a en France une réelle difficulté à unifier la filière, notamment dans le Languedoc-Roussillon où la représentation est très diversifiée et éclatée : 70 vins de pays, 30 présidents d'AOC, 300 coopératives, des syndicats régionaux, des fédérations, 4 interprofessions, ...

Il y a des décisions urgentes et importantes à prendre et les interprofessions devraient ainsi faire front commun devant le ministre de l'agriculture et parler d'une seule et même voix.

- **Les investissements industriels et commerciaux :**

La France connaît des difficultés dans l'organisation commerciale et accuse un retard important vis-à-vis de ses concurrents, à l'échelle globale.

Une réorganisation des structures, dont la taille est très souvent trop réduite, est donc souhaitable. En Languedoc-Roussillon, cela repose essentiellement sur les caves coopératives qui représentent 75% du vin produit dans la région. Il faut faire émerger des projets, qui ne sont actuellement pas suffisants, ni qualitativement, ni quantitativement, pour redonner espoir et perspectives dans cette région.

Conclusions :

En 2018, il n'y aura plus de régulation. Il faudra donc évoluer seul dans un environnement libéralisé. Les atouts ne manquent pas en Languedoc-Roussillon pour arriver à négocier cette évolution inéluctable :

- il s'agit d'un des principaux vignobles mondiaux ;
- il a su s'adapter et évoluer. Il doit continuer dans cette voie-là ;
- il dispose de plus d'outils que d'autres régions pour franchir le pas avec son savoir-faire et ses coopératives. Il ne reste qu'à optimiser ce cadre. »

³ AOC : Appellation d'Origine Contrôlée



M. Pau ROCA, Secrétaire Général de la FEV⁴, est ensuite intervenu pour présenter la position de son organisation face à la nouvelle OCM.

M. ROCA s'est d'abord dit surpris et flatté de voir que l'Espagne est considérée comme une référence et a félicité le Département de l'Hérault de s'être doté d'un Observatoire viticole qui devrait, selon lui, devenir régional.

« 1. ÉVOLUTION ECONOMIQUE ET APERCU DU SECTEUR DU VIN EN ESPAGNE :

- Consommation intérieure de vin en déclin régulier depuis 1989 (de 75 l/an/personne à 24 l/an/personne en 25 ans).
- Évolution très soutenue des exportations. La mentalité espagnole change et est résolument tournée vers l'export.
- Distillation importante et production de moûts en augmentation.
- Production de 32-35 millions d'hl par an, avec un objectif de production de 50 millions d'hl et des surfaces viticoles qui le permettent.
- Consommation en CHR⁵ très importante et stable, déclin de la consommation à domicile.
- Augmentation nette de la valeur du vin consommé.
- Comportement d'un pays non producteur : goût pour les vins étrangers des nouveaux consommateurs.
- Augmentation du chiffre d'affaires des entreprises espagnoles : +3,5%
- Part active du négoce espagnol dans la production de vin en Espagne : il est composé majoritairement de producteurs devenus négociants.



Crédit photo : M.Géraud/Pixagri

⁴ FEV : Federación Española del Vino

⁵ CHR : Cafés, Hôtels, Restaurants



2. POSITION DE L'ESPAGNE DANS L'OCM : LIBERALE

- Grande utilisation du mot **compétitivité** dans le cadre des discussions de la réforme de l'OCM : il faut vendre plus à un meilleur prix.

- **Objectif du gouvernement espagnol** dans la nouvelle OCM : obtenir de l'argent.

Le négoce espagnol, lui, souhaitait un cadre législatif capable de donner plus d'autonomie au secteur vin. Les Espagnols ne savent pas comment dépenser l'argent qui leur est donné ; ils le placent mal et il peut devenir une drogue dont il est difficile de s'affranchir.

- **Les investissements** : la discrimination sur la taille des entreprises est assez surprenante.

- **La promotion**

Il s'agit du véritable enjeu. En effet, tout ce qui n'est pas dépensé en promotion ne peut pas être dépensé ailleurs. Pour les 3 prochaines années, il faudra avoir la garantie de dépenser à hauteur de ce qui aura été fixé. Le ministre espagnol l'a promis (et le ministre français aussi). 32 millions d'euros y seront alloués. Le marché extérieur (hors Europe) est amené à grossir. L'Espagne va allouer 10% du chiffre d'affaires à la promotion.

Il faut faire en sorte que la consommation mondiale augmente. L'huile d'olive est un modèle à suivre : les habitudes de consommation aux Etats-Unis, en Australie et au Japon ont changé ! Pourquoi ne pas tenter la même chose avec le vin ? »

Pour en savoir plus : vous pouvez consulter la présentation de Pau ROCA (« Evolution économique du secteur du vin en Espagne – 2007 » sur le site Internet de l'Observatoire viticole : <http://www.obs-viti-cg34.com> (rubrique Documents / Marchés Internationaux / Fiches Pays).



Juan SEBASTIAN CASTILLO VALERO, Professeur d'Économie à l'Université de Castilla-La Mancha, s'est finalement exprimé sur l'approche des professionnels viticoles de cette région.



Crédit photo : Conseil général de l'Hérault

« 1. LA REGION VITIVINICOLE DE CASTILLA-LA MANCHA :

- Première région viticole mondiale en surface et en production, avec le Languedoc-Roussillon. Les deux régions représentent à elles seules presque 30% de la production et de la surface viticoles mondiales. Il y a pourtant beaucoup de différences entre les deux.
- Cette région produit plus de la moitié du vin espagnol (15 millions d'hl) et presque 70% du vin de table espagnol. Les prix du marché sont donc très bas, avec un volume important vendu en vrac.
- C'est la région qui distille le plus en Europe (30% de sa production). Cela représente donc face à l'OCM un axe de discussion très important puisque l'interdiction de cette opération est prévue à moyen terme.
- Vignoble profondément restructuré au cours de ces 20 dernières années : la surface du vignoble a été réduite de 20% et les rendements unitaires ont explosé.
- Vignoble extrêmement évolué, avec des modes de conduites très modernes, des cépages en vogue et une mécanisation importante.
- Surface irriguée multipliée par 6 en 20 ans.
- Forte composante sociale et environnementale : la présence du vignoble est fortement corrélée avec le maintien de population en zones rurales.
- Région fortement compétitive. L'Espagne a doublé le volume de ses exportations en moins de 10 ans et le volume exporté dépasse aujourd'hui la consommation en Espagne, avec notamment un volume important de vin en vrac exporté vers la France et la Russie.



2. CASTILLA-LA MANCHA FACE A LA NOUVELLE OCM :

La perception de la région Castilla-La Mancha face à la nouvelle OCM est plutôt positive. D'après les calculs de la Commission Européenne, la nouvelle OCM, impliquant une réforme de la PAC, est la solution la plus favorable aux régions telles que Castilla-La Mancha ou le Languedoc-Roussillon.

- **Mesures jugées négatives par Castilla-La Mancha :**

- L'autorisation de la chaptalisation.
- La réduction des dépenses (contraintes budgétaires).
- L'arrachage.
- Les règles en matière d'étiquetage.
- Les mesures de développement durable : elles font déjà partie d'un programme de développement rural propre à la région Castilla-La Mancha.

- **Mesures jugées positives par Castilla-La Mancha :**

- Introduction d'un système de paiement unique par exploitation.
- Enveloppes nationales et régionales.
- Retrait des régimes de distillation progressif.
- Aides à l'utilisation des moûts ».

Pour en savoir plus : vous pouvez consulter la présentation de Juan SEBASTIAN CASTILLO VALERO (« Castilla-La Mancha face à la nouvelle OCM du vin – 2007) sur le site Internet de l'Observatoire viticole : <http://www.obs-viti-cg34.com> (rubrique Documents / Marchés Internationaux / Fiches Pays).



QUESTIONS DE LA SALLE

Enfin, la place a été laissée aux questions de la salle.

- Le **fonctionnement de la Commission Européenne face à la réforme de l'OCM** a été abordé. Selon M. DAIRIEN, la Commission commence toujours par des propositions provocatrices pour lancer le débat et s'oriente ensuite vers des discussions afin de trouver un point d'équilibre entre les ministres de l'agriculture. M. Roca indique que le fonctionnement est très désorganisé et il existe un déséquilibre entre les différents secteurs de l'agriculture.
- La **mention des millésimes et des cépages sur les étiquettes et le devenir des vins de table espagnols** ont ensuite été évoqués, par M. Bernard AUGE. M. Juan SEBASTIAN CASTILLO VALERO a indiqué que les exportations ont beaucoup bénéficié de la mention du cépage sur l'étiquette et que le ministre espagnol y est très favorable. M. ROCA a souligné que cela correspond à la demande du consommateur et que c'est un aspect important de la communication, tout comme certains symboles espagnols placés sur les étiquettes.



Crédit photo : Conseil général de l'Hérault

- Enfin, la **situation financière** grave à laquelle sont confrontés de très nombreux viticulteurs dans le Languedoc-Roussillon, contraints à l'arrachage définitif pour survivre a été discutée. Henri Cabanel a expliqué que, si la filière avait axé sa réflexion sur la restructuration du vignoble, il faut à présent surtout s'orienter vers l'organisation de la commercialisation.

La soirée s'est clôturée par une dégustation des vins du domaine : cuvée classique « Bernard et Benoit » Rouge (bio) et Blanc (AOC Coteaux du Languedoc) et la cuvée « Comte de Turenne » Rouge (bio) (Grés de Montpellier – AOC Coteaux du Languedoc).

LISTE DES PARTICIPANTS

| Noms | Prénoms | Organismes |
|---------------|----------------------|---|
| Alazard | Bernard | Cave coopérative du Pouget |
| d'Allaines | Philippe et Laurence | SCEA Valmagne |
| Audouy | Louis | Œnologue conseil |
| Auge | Bernard | Fédération des Vins de pays de l'Hérault |
| Autin | Grégory | Conseil général de l'Hérault |
| Azaïs | Serge | Confédération Paysanne – Coopérative de Montagnac |
| Béjaoui | Mohammed Abdelaziz | Etudiant Master of science IAM.M |
| Bernès | Christophe | Cave Coopérative Saint Saturnin |
| Bertrand | Mireille | Domaine de Malavielle |
| Blanquet | Robert | Syndicat Saint Chinian |
| Boudou | François | Institut Coopératif du Vin |
| Boyer | D. | Cave Coopérative d'Abeillan |
| Boyer | Jean-François | Cave Coopérative d'Abeillan |
| Branger | Ariane | Lycée agricole M. Durand - Nîmes |
| Branger | J. Louis | Lycée agricole M. Durand - Nîmes |
| Cabanel | Henri | Conseil général de l'Hérault |
| Carlet | Nicolas | Caves Henri de Richemer - Marseillan |
| Carretier | Denis | Président CTD Safer |
| Chabin | Yann | Université Montpellier 2 |
| Chedeme Cossi | Claude | Loca viti Consulting - GCVI |
| Chevrier | Marie-Cécile | Paysan du Midi |
| Coste | Sandrine | Audecoop, Union Oxalliance |
| Courty | Jean | Viniflhor - Montpellier |
| Cros | Yves | Cave coopérative de Montblanc |
| Debiolles | Loïc | Netafim France |
| Delsol | Lionel | Cave coopérative Alignan du Vent |
| Dubos | Jean | Eurowine |
| Dubos | Jean-François | Pellenc SA |
| Dumke | Anna | Domaine de La Colombette |
| Garcia | Michel | Jeunes Agriculteurs de l'Hérault |
| Garriguenc | Thierry | Cave de Roquebrun |
| Gaudy | Cyr | Cave Coopérative de Pomerols |
| Genna | Blaise | LEGTA Montpellier |
| Geraud | Marion | Groupe ATC - VITI |
| Gieda | H. | INRA-Gruissan |
| Gliete | Christophe | Cave Coopérative de Saint Pargoire |
| Gourevitch | Michel Igor | V.M.D. Conseils |
| Granier | Henri | Cabane-BMO |
| Hugonnet | Stéphane | Caves Henri de Richemer - Marseillan |
| Lafage | Véronique | ADASEAH |
| Leruste | Eric | Consultant export |
| Le Strat | Phillippe | Pellenc Languedoc-Roussillon |
| Mantion | Jean | Domaine Bassac à Puissalicon |
| Martin | Pierre | Caves Henri de Richemer - Marseillan |
| Martin | Roger | Caveaux de Rieutort - Murviel l/bzs |

| | | |
|-------------|---------------|--|
| Marty | Jean-Paul | Cave Coopérative de Saint Pargoire |
| Maurin | Claude | VINIFLHOR |
| Messaoudene | Yacine | Etudiant IAMM |
| Michelon | Yves | Mas de Bayle |
| Montaigne | Etienne | Administrateur scientifique – IAMM |
| Moulin | Françoise | Montpellier Sup'Agro / IHEV |
| Ojéda | Hernan | INRA – UE Pech Rouge Gruissan |
| Orcière | R. | Cave Coopérative d'Abeillan |
| Pitié | Bernard | SCV Les vigneronns d'Ouveillan |
| Serres | Anne | Vitisphere |
| Rabier | Daniel | Cinétique Consultants à Sète |
| Ribes | Isabelle | Fédération des Caves Coopératives de l'Hérault |
| Rouby | Marie-Claire | Conseil général de l'Hérault |
| Rouillé | Pierre Yves | Caves Henri de Richemer - Marseillan |
| Ruetsch | Gabriel | UC Foncalieu |
| Rufach | Claude | Caves de Rieutort - Murviel les Béziers |
| Saby | Laetitia | VINIDEA |
| Saïssset | Louis Antoine | FRCA Languedoc Roussillon |
| Sala | Thierry | Caves Henri de Richemer - Marseillan |
| Scudier | Karine | Les Caves Molière |
| Storaï | Jean-Paul | Conseil général de l'Hérault |
| Strohl | Jean | CIHEAM – IAM.M |
| Taillades | Francis | SCV Les Vignerons d'Ouveillan |
| Teisserenc | Louis Marie | GAEC de l'Arjolle |
| Vailhé | Jean-Pierre | ADASEAH |
| Vial | Laurent | Institut Coopératif du Vin Béziers |
| Vidal | Pierre | Cave coopérative d'Alignan du Vent |
| Xhevder | Mulliçi | Caves Henri de Richemer - Marseillan |

72 participants